



**CRITERES SELECTION
CYCLO-CROSS
Saison 2019/2020**

Cyclo-Cross

Coordinateur-CTR : Samuel ROUYER

Cadre technique référent : Julien CHABA

(Critères sous réserve de modifications en fonction du règlement fédéral, notamment pour les quotas cadets)

- **CADETS**

L'engagement aux coupes de France cadets se fera via le comité, mais les frais de déplacement, hébergement seront à la charge des clubs/coureurs. Le quota pour l'Île de France est de 12 coureurs (sous réserve). Une préinscription sera mise en ligne sur le site du CIF-page CTR, 10 jours avant chaque manche afin que les coureurs puissent soumettre leur volonté de participer aux manches ; la liste des coureurs retenus parmi les préinscrits se fera en fonction des critères ci-dessous.

- **12/13 octobre 2019 : 1ère manche de la Coupe de France à la Mézière (Ille et Vilaine – Bretagne)**

Critères de sélection et ordre de départ :

- Top 30 à la coupe de France cadets 2018/2019 (règlement FFC)
- Top 30 au championnat de France cadets 2019 (règlement FFC)
- Top 5 à la 1^{ère} manche de la coupe d'Île de France à Meaux (29/09/2019)
- Top 5 à la La Ferté Gaucher (06/10/2019)
- Puis dans l'ordre provisoire de la coupe d'Île de France

Le CTR se réserve le droit d'intégrer un coureur ne répondant pas à ces critères en cas de force majeure ; les résultats de la saison 2018/2019 pourront aussi être pris en compte.

- **2/3 novembre 2019 : 2ème manche de la Coupe de France à Andrézieux-Bouthéon (Loire – Auvergne-Rhône-Alpes)**

Critères de sélection et ordre de départ :

- Critères FFC (Classement coupe de France en cours, puis Top 60 dernière coupe de France)
- Puis dans l'ordre du classement provisoire de la coupe d'Île de France (pour obtenir le quota)

Le CTR se réserve le droit d'intégrer un coureur ne répondant pas à ces critères en cas de force majeure ; les résultats de la saison 2018/2019 pourront aussi être pris en compte.

- **14/15 décembre 2019 : 3ème manche à Bagnoles de l'Orne (Orne – Normandie)**

Critères de sélection et ordre de départ :

- Critères FFC (Classement coupe de France en cours, puis Top 60 dernière coupe de France)
- Puis dans l'ordre du classement provisoire de la coupe d'Île de France (pour obtenir le quota)

Le CTR se réserve le droit d'intégrer un coureur ne répondant pas à ces critères en cas de force majeure ; les résultats de la saison 2018/2019 pourront aussi être pris en compte.

- **Ordre de départ autres catégories**

L'ordre des coureurs sur la grille de départ sera défini en fonction des résultats obtenus :

1ère manche :

- Classement UCI
- Top 20 à la coupe de France de la catégorie 2017/2018
- Top 20 au championnat de France de la catégorie 2018
- (critères FFC)
- Top 5 à la 1^{ère} manche de la coupe d'Ile de France à Meaux (29/09/2019)
- Top 5 à la La Ferté Gaucher (06/10/2019)
- Puis dans l'ordre provisoire de la coupe d'Ile de France

Le CTR se réserve le droit d'intégrer un coureur ne répondant pas à ces critères en cas de force majeure ; les résultats de la saison 2018/2019 pourront aussi être pris en compte.

2ème et 3ème manche :

- Critères FFC (Classement coupe de France en cours, puis Top 60 dernière coupe de France)
 - Puis dans l'ordre du classement provisoire de la coupe d'Ile de France
- Le CTR se réserve le droit d'intégrer un coureur ne répondant pas à ces critères en cas de force majeure ; les résultats de la saison 2018/2019 pourront aussi être pris en compte.*

11/12 janvier 2020 : championnat de France à Flamanville (Manche – Normandie).

- **CADETS-JUNIORS-ESPOIRS-ELITES**

En plus des qualifiés d'office, les quotas supplémentaires pourront être attribués en fonction des résultats obtenus (dans cet ordre de priorité) :

- Champion Ile de France
 - Top 40 lors d'une manche de coupe de France, Top 50 pour les cadets (en cas d'égalité de place, la dernière coupe de France primera sur les autres)
 - 2^{ème} place championnat Ile de France
 - 3^{ème} place championnat Ile de France
- Pour les cadets et juniors uniquement:*
- Top 60 (Top 70 pour les cadets) pour un 1^{ère} année
 - Puis Top 60 (Top 70 pour les cadets) pour un 2^{ème} année

- **CADETTES-JUNIORS FILLES-ELITES FILLES**

Il n'y a pas de quota chez les filles ; cependant, l'inscription sera faite dans le cas où l'un des critères ci-dessous est respecté (en plus des qualifiées d'office) :

-Championne d'Ile de France

-Top 20 manche d'une coupe de France (Top 30 manche d'une coupe de France pour les juniors, classement scratch)

-Moins de 15% en plus du temps du vainqueur d'une manche de coupe de France (18% manche d'une coupe de France pour les juniors, classement scratch)